

il aurait été souhaitable que nous songions sérieusement à nommer un ministre d'État responsable de l'agriculture de l'Est. Je crois que les députés de l'Ontario, des provinces Maritimes et du Québec seraient sensibles à une telle mesure.

Et si, un jour, le ministre de l'Agriculture se trouvait dans l'Est, je crois que l'Ouest aurait aussi droit à un représentant qui, à ce moment-là, s'appellerait le ministre d'État responsable de l'agriculture de l'Ouest.

Ceci permettrait, bien sûr, dans le contexte actuel, une représentation pour l'Est qui, compte tenu de sa population et de sa consommation, a, je pense, droit à une voix au conseil des ministres. Cela permettrait aussi au ministre de l'Agriculture d'avoir non seulement un conseiller, mais un collaborateur direct, lorsqu'il s'agit de discuter des crédits au conseil des ministres.

Cette idée, je pense, avait été parfaitement bien acceptée par les producteurs de l'Est, tout comme elle le serait, je pense bien, par les producteurs de l'Ouest, et, encore une fois, il ne s'agit pas de séparer une mesure législative nationale. Au contraire, il s'agit, à mon sens, de donner des responsabilités à un homme de plus et, compte tenu encore une fois des difficultés et des problèmes qui se posent dans le domaine agricole, je pense que deux têtes valent mieux qu'une. C'est une chose reconnue depuis fort longtemps, et ce serait une façon d'améliorer la situation dans laquelle se trouve l'agriculture. On croit que le gouvernement songera sérieusement à la création d'un tel ministère, et ce dans l'intérêt de tous les agriculteurs, tant de l'Est que de l'Ouest.

Représentant la province de Québec, nous avons, je pense, en tant que Québécois, connu des difficultés nombreuses l'an dernier. En effet, les éleveurs de porcs et les producteurs d'œufs ont connu de graves difficultés.

Je sais également que les producteurs de pommes de terre ont été obligés de vendre leur dernière récolte à des prix dérisoires.

Quant aux producteurs de lait, ils se trouvent dans une situation assez privilégiée actuellement, si l'on établit des comparaisons avec les deux ou trois années précédentes.

Pour ce qui est des producteurs de tabac, dont la plupart se trouvent dans ma région, ils n'ont présentement pas trop à se plaindre.

Je sais aussi qu'un certain nombre de producteurs de produits maraîchers connaissent des difficultés à cause d'un manque de mise en marché bien ordonnée et, définitivement, à cause de la politique qui prévaut depuis fort longtemps, soit celle de l'offre et de la demande, selon laquelle les prix tombent lorsque les récoltes sont abondantes et montent lorsque les récoltes sont rares. Il va sans dire que cela ne favorise pas la protection du consommateur.

J'ai appuyé l'adoption du bill C-176, croyant que les offices de commercialisation des produits de ferme pourraient susciter une mise en marché ordonnée, ce qui pourrait maintenir des prix convenables. Et si, après l'établissement de ces offices de commercialisation, on ne réussissait pas à obtenir des prix convenables, le gouvernement devrait adopter une loi visant à ce qu'un prix de base soit établi, si l'on veut véritablement donner aux agriculteurs les mêmes garanties que la classe ouvrière possède aujourd'hui dans maintes industries.

A mon avis, l'agriculteur est toujours inquiet du lendemain, à cause d'un manque de lois et de programmes lui offrant une protection. Je sais que certains producteurs, dans certaines provinces, bénéficient de l'assurance-

récolte. C'est insuffisant, quoi qu'on en dise. L'agriculteur canadien a droit à des garanties, comme l'ouvrier a droit aux garanties que lui offrent les syndicats, garanties qui lui permettent de respirer à l'aise et de dormir sans trop d'inquiétudes. On ne peut en dire autant de la classe agricole, encore aujourd'hui, et cette industrie est pourtant connue depuis fort longtemps au Canada et dans le monde entier.

J'ose croire qu'avec de la bonne volonté et des commentaires positifs, nous pourrions réussir à sensibiliser le gouvernement de façon qu'il présente des lois toujours améliorées dans le seul but d'accorder à chaque producteur, qui a le droit de rêver, des garanties suffisantes dont il pourra jouir, à l'instar de l'ouvrier d'aujourd'hui.

• (1650)

Je voudrais aussi, monsieur le président, faire part au gouvernement des difficultés que connaissent, par exemple, les producteurs sans sol.

Nous savons fort bien que la politique des grains de provende a été discutée par une partie du pays, mais qu'elle peut également être acceptée par une autre. Une chose est sûre, cependant, c'est qu'à la grandeur du pays, les producteurs ont sûrement le droit de se procurer des grains de provende au même taux. Et, à partir de cette considération, j'invite le gouvernement, une dixième fois peut-être, à songer sérieusement à présenter un projet de loi dans ce sens, ce qui n'est pas facile, je le reconnais.

J'ai eu l'occasion d'écouter plusieurs observations au comité de l'agriculture, où je crois que la bonne volonté et la bonne foi ne manquent pas. Mais faut-il croire que parce que c'est difficile, il ne faut pas s'attaquer à ce problème? Et faudrait-il accepter que les producteurs d'un territoire donné soient définitivement obligés d'accepter de payer plus cher pour les grains de provende, et ce pour produire le même produit?

J'ose croire qu'en toute justice, le gouvernement a la responsabilité de présenter au plus tôt une loi qui permettrait à tous les producteurs sans sol,—je parle des producteurs d'œufs et de volaille, qui ont connu et connaissent encore des problèmes,—de même qu'aux éleveurs de porcs, de se procurer des grains de provende à un prix égal. On leur permettrait alors de concurrencer les producteurs des autres régions, et l'on pourrait parler véritablement d'une loi juste. J'espère que le gouvernement portera une attention particulière à ce problème.

Je fais cette instance sachant que l'Association des meuniers du Québec a présenté des mémoires, et que les députés de l'Est du pays sont très sensibles à ces changements, compte tenu de la situation des producteurs de leur région. Les représentants de l'Ouest savent très bien de quoi je parle présentement, et je crois que les députés de l'Est n'ont jamais hésité à approuver les subventions aux producteurs de l'Ouest lorsque ceux-ci connaissaient des difficultés. Nous savons que cela a coûté des millions de dollars au gouvernement fédéral. Mais il fallait aider ces gens, et je crois que les députés étaient tout à fait justifiés de voter des crédits en leur faveur.

Le Québec a eu certains avantages relatifs à la Commission canadienne du lait. Par exemple, cette province touche 50 millions de dollars en subventions de la Commission canadienne du lait. La province de Québec touche également 10 millions de dollars pour le transport des grains de provende vers le Québec.

Je cite ces chiffres parce que je dois être suffisamment honnête pour ne pas être d'accord quand certains disent